

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021**

Date de convocation :  
21/09/2021

Nombre de conseillers en  
exercice : 21

**Présents :**

-20 au point n°1  
-21 à partir du point n°2

**Votants :**

-20 au point n°1  
-21 à partir du point n°2

*L'an deux mille vingt-et-un, le 27 septembre à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly,*

**PRESENTS :**

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Pascal LEROY, Yann DUBOSC (en visioconférence), Christian ROBACHE (à partir du point n°2), Laurent DELPECH, Sinclair VOURIOT, Nathalie TORTRAT (en visioconférence), Laurent SIMON, Marc PINOTEAU, Patrick MAILLARD, Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT (en visioconférence), Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ, Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Tony SALVAGGIO.

Formant la majorité des membres en exercice

**EXCUSE :** Christian ROBACHE (au point n°1)

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

*Le Président ajoute un point un l'ordre du jour qui sera voté en fin de séance. Il précise aussi que le prochain conseil communautaire se tiendra à Rentilly en salle de spectacles.*

**01 - RAPPORT QUINQUENNAL 2016-2020**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ **PRENDRE ACTE** du rapport quinquennal 2016-2020

**02 - CONTRAT DE SECURITE INTEGREE (CSI)**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, émet un avis favorable majoritaire par 20 voix Pour et 1 Abstention, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

1 abstention : Laurent DELPECH

- ❖ **AUTORISER** le Président à signer le contrat et tous les documents y afférents

**03 - VALIDATION DU PROJET DE PLAN AIR RENFORCE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ **VALIDER** le projet de plan Air Renforcé

- ❖ **AUTORISER** le Président à transmettre le projet de Plan Air Renforcé à l'autorité environnementale, au préfet de région et à la Présidente du conseil régional pour avis.
- ❖ **AUTORISER** le Président à lancer la consultation du public

#### **04 - MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE LUTTE CONTRE LA NON-DECENCE DES LOGEMENTS AVEC LA COMMUNE DE BUSSY-SAINT-GEORGES**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article L.635-1,

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ **INSTAURER** l'Autorisation Préalable de Mise en Location prévue par les articles L.635-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation sur la commune de Bussy-Saint-Georges,
- ❖ **DÉFINIR** le secteur d'application de ce dispositif conformément au périmètre prioritaire identifié :
  - Zone UA et UAA (Bussy-village)
  - Zone UB

#### **05 - ACCORD DE PRINCIPE POUR GARANTIR LES EMPRUNTS DU BAILLEUR 3F SEINE ET MARNE POUR LA CONSTRUCTION DE 64 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS ZAC DU SYCOMORE, LOT SY28 A ET B A BUSSY SAINT GEORGES**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu** les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles D1511-30 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la demande formulée par le bailleur 3F Seine et Marne en date du 06/09/2021.

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **DONNE** un accord de principe sur les garanties d'emprunt dont les éléments définitifs seront transmis au moment de la garantie définitive.

En contrepartie, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire deviendra réservataire de **13 logements** au titre de la garantie d'emprunt.

Cet accord de principe sera suivi d'une décision du bureau et de la signature d'une convention entre le bailleur 3F Seine et Marne et le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

#### **06 - AVENANT N°5 A LA DSP DU CENTRE AQUATIQUE - COMPENSATION 2020 SUITE AU COVID**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ **APPROUVER** la proposition d'avenant n°5 a la délégation de service public pour la gestion du centre aquatique de Marne et Gondoire ;
- ❖ **AUTORISER** le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°5 a la délégation de service public pour la gestion du centre aquatique de Marne et Gondoire ainsi que tout document y afférent.

#### **07 - RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE DE MARNE ET GONDOIRE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2020 sur le centre aquatique Marne et Gondoire.

**08 - RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT DU POLE GARE DE LAGNY THORIGNY POMPONNE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ **PRENDRE** acte du rapport annuel 2020 sur la gestion des parcs de stationnement du Pôle Gare de Lagny Thorigny Pomponne.

**09 - RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT RELAIS BUSSY SAINT GEORGES**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ **PRENDRE** acte du rapport annuel 2020 sur la gestion du parc de stationnement relais BUSSY SAINT GEORGES

**10 - RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT RELAIS VAL D'EUROPE A MONTEVRAIN**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ **PRENDRE** acte du rapport annuel 2020 sur la gestion du parc de stationnement relais VAL D'EUROPE à MONTEVRAIN

**11 - RAPPORT ANNUEL 2020 DU SIETREM**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ **PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2020 du SIETREM sur la collecte, le traitement et la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés.

**12 - RAPPORT ANNUEL 2020 D'ACTIVITES DU SIETOM DE LA REGION DE TOURNAN-EN-BRIE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ **PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2020 du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM).

**13 - RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

#### 14 - RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

#### 15 - RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA GESTION DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN BUSSYCOMORE ENERGIE A BUSSY-ST-GEORGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2020 de BUSSYCOMORE ENERGIE

#### 16 - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 200115-L1 DE REALISATION D'UN POLE MEDICAL A DAMPMART SUR LE TERRITOIRE DE LA CAMG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** ce nouveau montant maximum du lot 1 à 805 895,13 € HT
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant au marché 200115-L1
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer les avenants de prolongation de délai pour chaque lot du marché 200115-L1

#### 17 – TRANSFERT DE PROPRIETES DU DOMAINE PUBLIC A L'EURO SYMBOLIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **DONNER** pouvoir au Président d'entreprendre les démarches relatives à ce transfert de propriétés du domaine public à l'euro symbolique
- ❖ **AUTORISER** le Président à signer tout document y afférent

#### Questions diverses

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h47.*